

Extraits tirés du

« Statut de l'Enseignement Catholique en France »

## **L'ECOLE CATHOLIQUE DANS LA MISSION EDUCATIVE DE L'EGLISE**

### **1/ LA RESPONSABILITE EDUCATIVE DE L'EGLISE**

- **Le droit à l'éducation**
- **Les responsables de l'éducation**
- **La finalité de l'école**
- **La contribution éducative de l'Eglise**

### **2/ UNE CONTRIBUTION AU SERVICE EDUCATIF DE LA NATION**

- **Le rôle public de l'école catholique**
- **Des établissements associés au service public d'éducation**
- **Une contribution originale et qualifiée**

Art.18 La proposition éducative spécifique à l'école catholique possède ainsi en elle-même une dimension pastorale... . Cette proposition s'exprime dans le projet éducatif de chaque école ; elle constitue ce que la loi désigne comme le « caractère propre ».

### **3/ LA PROPOSITION EDUCATIVE DE L'ECOLE CATHOLIQUE**

- **Chaque école est animée par un projet éducatif**

Art.19 La finalité d'une école catholique se traduit dans son projet éducatif. Chaque école catholique présente donc un visage singulier.

- **Chaque projet est porteur de l'Évangile**

Art.22 Chaque projet se nourrit des orientations de l'Eglise. Le projet doit donc engager la communauté éducative à proposer à tous la Bonne Nouvelle de l'Évangile, ...

Art.24 Les principes évangéliques font de l'école catholique une école de l'amour de la vérité. La recherche de la vérité doit être menée en honorant la liberté qui fonde la dignité humaine. Elle requiert une formation à l'esprit critique, en vue d'un discernement éclairé. ...

### **4/ LA REALISATION DE LA MISSION EDUCATIVE DANS L'ECOLE CATHOLIQUE**

- **Une mission vécue au sein d'une Eglise locale diocésaine**
- **Une école catholique est une société éducative confiée à un chef d'établissement**
- **Une communauté d'éducation par la participation consciente et active de tous**

Art.33 Pour mener à bien sa mission éducative à la suite du Christ, l'église appelle tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté. Elle leur demande de se mettre au service de cette œuvre. Chacun, au sein de l'école catholique, y participe par des apports multiples et complémentaires : élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires, parents, membres de la communauté professionnelle (...), qu'ils soient laïcs, consacrés ou ministres ordonnés. Tous prennent part à l'accomplissement de cette mission éducative de manière responsable selon les fonctions qu'ils remplissent. Tous participent à la même tâche éducative.

Art.34 Tous les membres de la communauté éducative connaissent les fondements et reconnaissent les visées de l'engagement éducatif de l'enseignement catholique. Ils sont conjointement et librement associés au même projet éducatif.

Art.35 Certains participent au titre de la foi de leur baptême et apportent ainsi une contribution spécifique.  
...

## **5/ LES CARACTERES DE L'ECOLE CATHOLIQUE**

### **- Une école attachée à la dignité de la personne**

Art.36 L'école catholique est attachée au respect de la personne qui n'accède vraiment et pleinement à l'humanité que par la culture. C'est pourquoi elle est un lieu de « *transmission systématique et critique de la culture en vue de la formation intégrale de la personne* ».

Art.37 Au nom de l'Evangile, l'école catholique est attachée à la liberté des consciences, à l'écoute des croyances dans leur diversité et accueillante aux différents parcours personnels. C'est pourquoi elle permet à chacun, au sein d'une communauté, de grandir en humanité, en répondant librement à sa vocation.

### **- Une école particulièrement attentive aux pauvres et aux faibles**

Art.38 L'école catholique est une école pour tous. Elle porte une attention plus particulière à toutes les formes de pauvreté.

Art.39 Cette attention aux pauvres, aux faibles et aux petits commande à l'école catholique, dans l'ensemble de ses composantes, une générosité effective et une inventivité pédagogique constante.

### **- Une école au service du projet de Dieu**

Art.40 L'école catholique est au service de tous en s'inscrivant résolument dans le projet de Dieu qui, depuis la création du monde, appelle l'humanité entière à l'amour dans la liberté et la vérité.

Art.41 L'Eglise poursuit l'œuvre du Seigneur par l'annonce de la Bonne Nouvelle qui est Jésus-Christ lui-même. C'est dans cette Eglise que s'inscrit et se comprend l'école catholique : la préoccupation éducative qu'elle porte, et avec elle le souci de la proposition et l'annonce de la foi, est celle de l'ensemble de la communauté ecclésiale, dans laquelle elle trouve force et soutien.

### **- Une école qui fait grandir dans la vérité de l'amour**

Art.42 Par l'ensemble de ce qui la constitue, l'école catholique est au service de la dignité humaine et de la cohésion de la société. ...

Art.43 L'école catholique est ainsi une invitation permanente, adressée à ses acteurs et à la société entière, à vivre dans la vérité de l'amour.